



PRÉFET DE L'ESSONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE JUINE ET SES AFFLUENTS AU DROIT DES MOULINS DES CAILLES ET DE BOIGNY SUR LES COMMUNES DE LE MÉRÉVILLOIS ET DE SACLAS, PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE LA RIVIÈRE JUINE ET SES AFFLUENTS (SIARJA)

**ENQUÊTE PUBLIQUE du lundi 28 mars 2022 (8h30) au vendredi 29 avril 2022 inclus (16h00)
soit 33 jours consécutifs**

Arrêté n° 2022.PREF/DCPPAT/BUPPE/031 du 18 février 2022

PROJET : le projet concerne la remise partielle en fond de vallée de la Juine avec une répartition des débits plus favorable à la Murette et la conservation d'une alimentation des biefs des moulins des Cailles et de Boigny.

CONSULTATION : la demande d'autorisation environnementale, la demande de déclaration d'intérêt général, ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, à savoir :

1- à la mairie de LE MÉRÉVILLOIS, place de l'hôtel de ville Méréville 91660 LE MÉRÉVILLOIS

- du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
- le samedi : de 9h00 à 12h00 (sauf le samedi 16 avril 2022).

2- au service urbanisme de la mairie de SACLAS (siège de l'enquête), 19 rue de la mairie, 91690 SACLAS

- le lundi et le mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- le mardi et le jeudi : de 8h00 à 12h00,
- le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
- le samedi : de 8h00 à 12h00.

Ces horaires pourront être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

3- sur le site internet des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Autres-autorisations/RCE-JUINE-Cailles-Boigny-SIARJA

Un poste informatique sera disponible en mairie de SACLAS.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Arnaud STERN, policier

1- à la mairie de LE MÉRÉVILLOIS

- le mercredi 13 avril 2022 de 14h00 à 17h00

2- au service urbanisme de la mairie de SACLAS (siège de l'enquête)

- le mercredi 30 mars 2022 de 14h00 à 17h00
- le samedi 16 avril 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 29 avril 2022 de 13h30 à 16h00.

Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer la réception du public.

Demande d'information : M. Jérôme GREFFEUILLE – chargé de mission eau et milieux aquatiques au SIARJA – j.greffeuille@siarja.fr – tél : 06 84 83 99 19

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant l'enquête :

- sur les registres d'enquête papier mis à disposition dans les mairies de LE MÉRÉVILLOIS et de SACLAS,
- sur le **registre dématérialisé** accessible en mairie de SACLAS ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus,
- reçues par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- adressées au commissaire enquêteur :
→ par courrier envoyé en mairie de SACLAS, siège de l'enquête, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
→ par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 29 avril 2022 avant 16h00 à l'adresse suivante : pref91-juinecaillesboigny@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables dans les mairies de LE MÉRÉVILLOIS et de SACLAS, à la préfecture et à la sous-préfecture d'Étampes, et sur le site internet.

DÉCISION : le préfet prendra par arrêté une décision autorisant ou refusant la réalisation du projet et une décision déclarant ou refusant l'intérêt général de l'opération après information, et éventuellement consultation, du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.